

Contribution d'un Conseil des maîtres d'une école maternelle de Chambéry

En juin 2013, le conseil d'école s'est prononcé en faveur du scénario n°3 proposé par la Mairie de Chambéry.

A savoir :

- 3h15 d'enseignement lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
- 3h d'enseignement le mercredi
- 2h d'enseignement les après-midi
- APS après les cours de l'après-midi

Nos horaires :

- 8h30-11h45 le matin et 8h30-11h30 le mercredi
- 13h45-15h45 l'après-midi
- Soient 24 heures d'enseignement

Pour plusieurs raisons développées ci-dessous, le conseil des maîtres souhaite que ce choix soit respecté.

- L'allongement d'un quart d'heure de la matinée permet :
 - une meilleure répartition des activités d'apprentissages
 - plus de temps d'apprentissages pour les plus petits
- L'entrée de l'ensemble des élèves à 13h45 permet :
 - De poursuivre les actions engagées pour lutter contre l'échec scolaire : les GS et les MS seraient comme à l'heure actuelle (décloisonnement) répartis en 3 groupes avec les 3 maîtresses afin de bénéficier d'ateliers de phonologie et de catégorisation. Ces activités sont difficiles, voir même impossibles, à mener en groupe classe du fait du trop grand nombre et de l'hétérogénéité des élèves.

Nos formations successives dispensées sur notre quartier nous ont confortées dans l'idée qu'il était indispensable de mener à bien ces activités en groupe restreint (environ 6 élèves) et de niveau équivalent (les élèves sont testés en amont puis répartis selon des scores très précis).

Selon les bilans effectués par l'infirmière scolaire, les résultats de nos élèves de GS montrent la pertinence de ce dispositif inscrit dans notre projet d'école.

Ces ateliers pourraient se poursuivre sur la première heure de l'après-midi puisque les 3 enseignantes seraient disponibles pendant le temps de repos des plus petits.

L'après-midi serait donc rythmé par ces activités permettant de prendre en compte les besoins des élèves du quartier situé en RRS, puis par des activités propres à chaque niveau dans les domaines inscrits dans les programmes.

- Pour les plus petits, le temps de repos d'une heure de 13h45 à 14h45 permettrait de respecter leurs besoins physiologiques et ils bénéficieraient d'une heure d'activités jusqu'à l'heure de la fin du temps d'enseignement (15h45).

L'ensemble des élèves pourraient se voir proposer 1 heure d'APS à partir de 15h45. Les petits n'en seraient pas ainsi privés. Alors que dans le cas où ce temps serait proposé en début d'après-midi, ils en seraient de fait écartés. Dans notre quartier, les enfants ont besoin dès le plus jeune âge de bénéficier d'activités culturelles auxquelles ils n'ont pas forcément accès dans la sphère familiale. (La sieste ne rentre pas dans les objectifs des APS qui visent à proposer des activités sportives, culturelles et artistiques)

Notre projet d'organisation ainsi décrit répondrait à un véritable raccourcissement de la journée de classe : d'abord le temps d'apprentissages et ensuite le temps des activités extra-scolaires.

De plus, l'organisation du temps scolaire ne pénaliserait aucunement les plus petits qui ont un temps de repos l'après-midi puisqu'ils bénéficieraient de 3 heures d'enseignement le mercredi matin et 4 fois un quart d'heure de plus les autres matins !

Concernant l'organisation et la mise en place des activités périscolaires, la différence serait plus marquée et plus claire pour les enfants entre le temps d'école et le temps d'activités car les consignes, les attitudes et les objectifs sont différents entre les enseignants et des animateurs.

Si la classe devait reprendre après les activités périscolaires, il y aurait brouillage des repères pour de jeunes enfants et incohérence.

L'école est le lieu de transmission et de construction des savoirs et non un centre de loisirs !

Sur un plan pratique, il y aurait une meilleure articulation école-activités si les deux étaient bien séparées pour le rangement, l'installation, le matériel utilisé et les locaux.

Il est impensable que les apprentissages scolaires puissent reprendre immédiatement derrière des activités périscolaires.

Les trois enseignantes de l'école maternelle de xxxxxxxxxxxxxxxx